



N°3464
Entrée le 14.01.2026
Chambre des Députés

Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 15.01.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 14 janvier 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** au sujet de **l'abolition des sections dans les lycées**.

L'accord de coalition prévoit que « [l]e Gouvernement élaborera, en étroite collaboration avec les partenaires scolaires, un concept organisationnel des classes supérieures de l'Enseignement secondaire classique, visant à abolir les sections et à proposer aux élèves plus de choix entre les différentes branches. Ce nouveau concept sera d'abord implémenté et évalué dans un ou plusieurs lycées pilotes, avant d'être généralisé. »

Or, cet engagement important ne figure pas parmi les priorités politiques mises en avant lors de la dernière rentrée scolaire. Le dossier de presse afferent évoque en effet, d'une part, « une large consultation nationale auprès des acteurs du système scolaire en vue de l'élaboration d'un livre blanc consacré au développement des programmes de l'enseignement secondaire » et, d'autre part, « l'ouverture de nouvelles sections dans l'enseignement secondaire », sans toutefois préciser comment ces initiatives s'articulent avec l'abolition annoncée des sections.

À l'approche du mi-mandat du gouvernement actuel, et au regard du temps nécessaire à l'élaboration d'un concept, puis à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un projet pilote, des interrogations se posent quant à la réalisation de cet engagement gouvernemental.

J'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. **L'abolition des sections dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire classique, telle que prévue dans l'accord de coalition, constitue-t-elle toujours une priorité politique pour Monsieur le Ministre ?**
2. **Dans l'affirmative, quel est le calendrier envisagé pour sa mise en œuvre ? Un projet pilote sera-t-il lancé au cours de la législature actuelle ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Djuna BERNARD
Députée



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 3464 de Madame la Députée Djuna Bernard

- 1. L'abolition des sections dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire classique, telle que prévue dans l'accord de coalition, constitue-t-elle toujours une priorité politique pour Monsieur le Ministre ?**
- 2. Dans l'affirmative, quel est le calendrier envisagé pour sa mise en œuvre ? Un projet pilote sera-t-il lancé au cours de la législature actuelle ?**

Au cours des deux dernières années, mes services ont élaboré divers scénarios relatifs à la suppression des sections au sein de l'enseignement secondaire classique. L'analyse de ces concepts a mis en exergue les contraintes majeures liées à une mise en œuvre sous forme de projet pilote.

Le passage à un système de libre choix des disciplines induirait en effet une restructuration profonde de l'organisation scolaire. Par exemple, un cadre horaire conventionnel de 08h00 à 14h00 devrait être abandonné au profit d'une répartition des enseignements sur l'ensemble de la journée, ce qui engendrerait une instabilité structurelle des emplois du temps des élèves. Ainsi, cette flexibilité imposerait des amplitudes horaires irrégulières et la multiplication d'heures creuses, compromettant ainsi l'articulation entre le temps scolaire et les activités extrascolaires.

Compte tenu de ces incertitudes organisationnelles, l'identification d'un établissement partenaire prêt à assumer ces risques de planification s'avère complexe. En conséquence, les travaux se poursuivent sur un concept d'un projet pilote indépendant qui permettrait de réaliser l'idée de la suppression des sections fonctionnant en régime parallèle au système actuel.

Luxembourg, le 2 mars 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH